

**VILLEJUIF**

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : ARRETE EXCEPTIONNEL PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A GUILLAUME BULCOURT 12^{ème} ADJOINT DU MAIRE SPORT POUR TOUS-TES ET JO 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-18, et L. 2122-22 qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions et sa signature, à ses adjoints et conseillers municipaux ;

VU le procès-verbal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

VU la délibération DL_n°007_2020 portant renouvellement intégral du conseil municipal du 4 juillet 2020 - Élection du Maire ;

VU l'arrêté AR_576_2023 portant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy MOROT, conseillère municipale déléguée, j'ai délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, la délégation suivante : HABITAT, LOGEMENT, PARCOURS RESIDENTIEL ;

CONSIDERANT que pour assurer la bonne marche des services municipaux, et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des adjoints ou des conseillers délégués,

CONSIDERANT que pour rendre opérantes les délégations de fonctions, il est nécessaire de les accompagner des délégations de signatures afférentes,

CONSIDERANT l'empêchement de Madame Cathy MOROT, pour assurer la mission de représentation de la ville de Villejuif, dans le cadre de l'Assemblée Ordinaire des copropriétaires de l'immeuble 81-83 avenue de Paris, qui se tiendra le 27 juin 2025 à 14h00, Salle Nicolas Radot,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délègue, à titre exceptionnel, sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur Guillaume BULCOURT 12^{ème} adjoint au Maire, sport pour tous-tes et JO 2024, la mission de représenter la ville de Villejuif, à l'Assemblée Générale Ordinaire des copropriétaires de l'immeuble 81-83 avenue de Paris, le 27 juin 2025 à 14h00, Salle Nicolas Radot.

ARTICLE 2 : Délègue, sous ma signature et ma responsabilité, à la même date à Monsieur Guillaume BULCOURT, 12^{ème} adjoint au Maire, sport pour tous-tes et JO 2024, tous actes nécessaires aux effets ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val-de-Marne
- Et à l'intéressé

Fait à Villejuif, le **26 JUIN 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

